

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées par les techniciens des Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS 23, des FDGDON 19-23-87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>,  
sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>  
et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

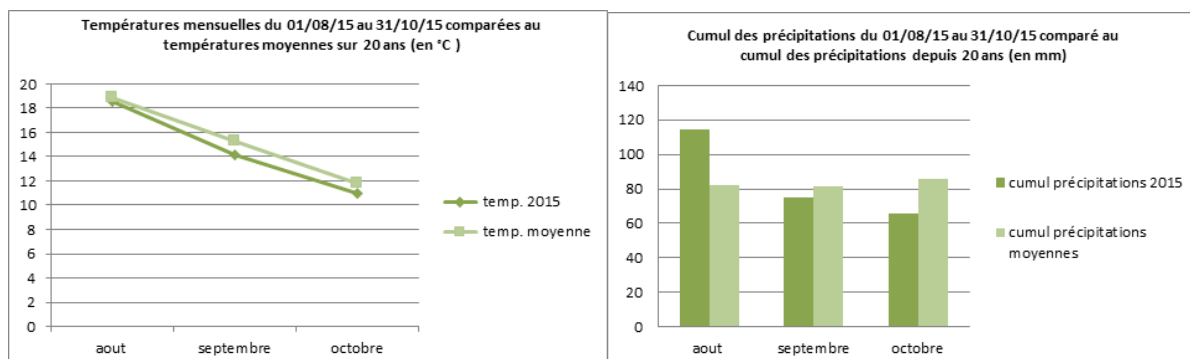


**Rappel :** Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.

Ce réseau s'appuie sur des parcelles de "référence" : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars), à l'été (juin/juillet) et à l'automne (octobre). 97 parcelles de référence ont été observées à la mi-octobre 2015 en vue de l'élaboration de ce bulletin.

Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".

### Point climatique (août à octobre 2015)



**Sources :** Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Magnac-Laval, Bellac, Lubersac, Naves, Objat).

On remarquera, pour les températures, des courbes légèrement en dessous des moyennes de saison. Pour les précipitations, après un large excédent en août, les courbes se sont inversées pour passer largement en dessous des moyennes de saison.

---

### Etat de la végétation

Cet automne doux a permis une pousse d'herbe importante et les troupeaux n'ont pas forcément réussi à pâturer l'ensemble de la végétation présente sur les parcelles. Les prairies conservent donc un état très satisfaisant avec de bonnes quantités d'herbe à l'approche de l'hiver.

Directeur de publication :  
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET  
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
Boulevard des Arcades  
87 060 LIMOGES CEDEX  
05 55 10 37 90  
[accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

Animateur filière et rédacteur du bulletin :  
Stéphane CHAMPAGNOL  
FDGDON Haute-Vienne  
13 rue Auguste Comte  
87 000 LIMOGES  
05 55 04 64 06  
[stephane.champagnol@gmail.com](mailto:stephane.champagnol@gmail.com)

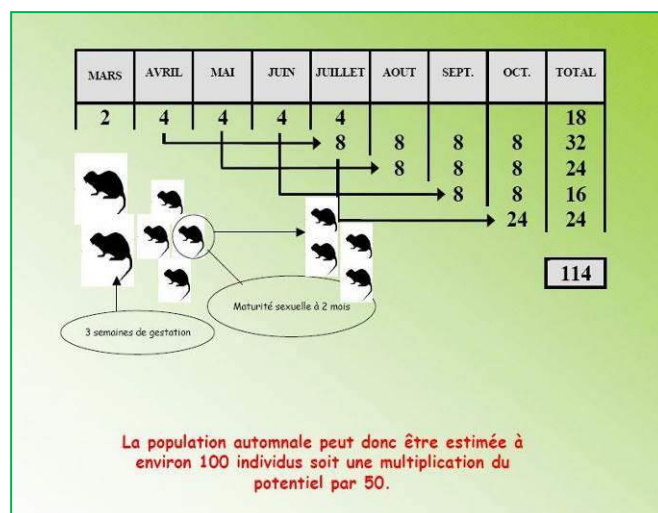
## Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

### Eléments de biologie

**La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre.** Un couple de campagnols terrestres va mener de 2 à 5 portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques (printemps-automne doux et présence de végétation abondante).



La maturité sexuelle survient à 2<sup>1/2</sup> mois pour les femelles ou ultérieurement si naissance en fin de cycle (4 à 6 mois, soit après la période hivernale). La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée est constituée de 4 à 6 petits.



### **Rappel sur la morphologie du campagnol terrestre**

**Le campagnol terrestre ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

### **Caractéristiques du campagnol terrestre :**

Longueur tête et corps : 12 à 22 cm ; longueur de la queue : 6 à 11 cm.

- ✚ Poids : 80 à 180 g
- ✚ Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre
- ✚ Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits
- ✚ Oreilles courtes

### **Rappel sur l'alimentation**

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex, ...). Attention, il peut également se nourrir des radicelles et collets de jeunes arbres fruitiers.

Le campagnol terrestre fait des monticules de terre, le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

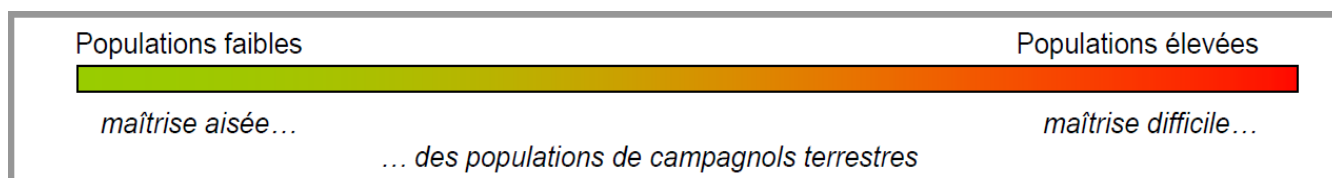
**Surveiller vos prairies tout au long de l'année pour identifier les premiers signes distinctifs de présence du campagnol terrestre (photo de gauche)**



Un tumuli au printemps ...



... dégâts observés à l'automne



## Période de risque et seuil de nuisibilité

Le risque de dégâts est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre cause des dégâts dès son apparition. Malgré cela, la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin d'été (période de « récolte » des prairies).

On estime, sur prairie, que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque les populations atteignent 200 individus/ha.

---

## Situation en Limousin

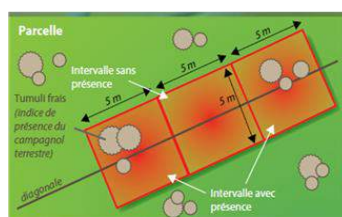
### Méthode d'évaluation

Afin de suivre de manière homogène les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation) sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite « méthode indiciaire ».

Cette méthode s'applique au trois ravageurs principaux des prairies que sont le campagnol terrestre, le campagnol des champs et la taupe. Elle est également reprise par l'arrêté interministériel dans le cadre de l'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Parcourez la parcelle dans le sens de sa plus grande diagonale, en la segmentant en intervalles réguliers de 5m x 5m.

Sur toute la longueur, notez la présence ou l'absence de rejets frais de campagnols terrestres, dans chaque intervalle, comme dans l'exemple ci-dessous.



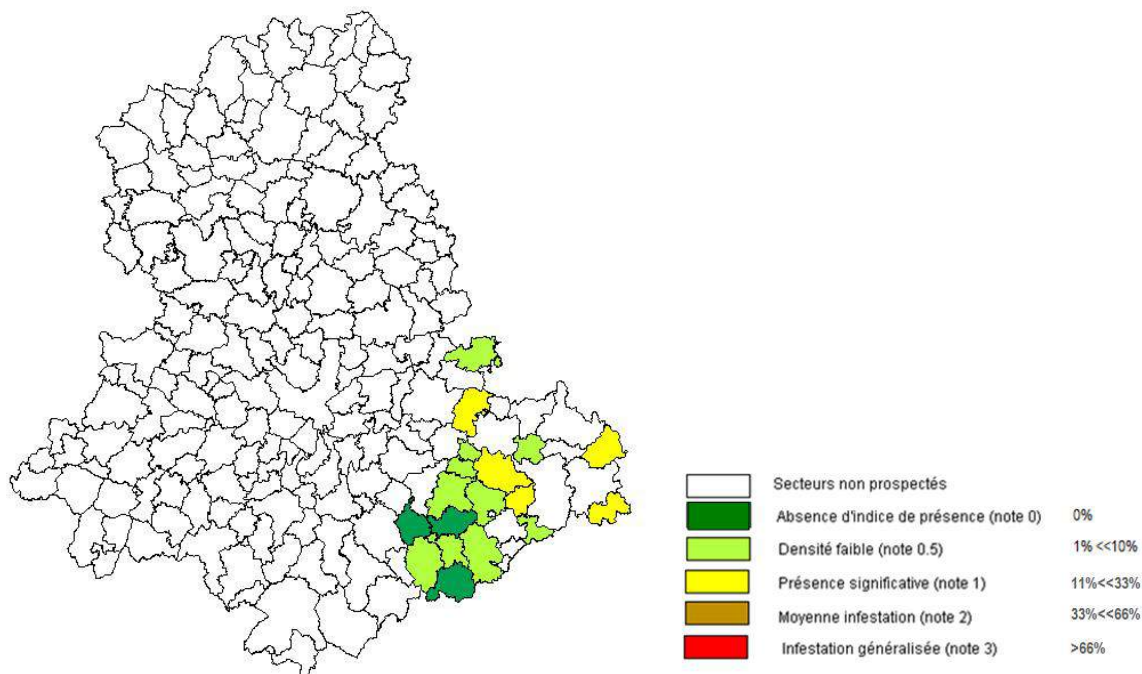
0 à 5m	présence
5 à 10 m	présence
10 à 15 m	0
15 à 20 m	0
20 à 25 m	présence
25 à 30 m	0
30 à 35 m	0
Nombre d'intervalles occupés / Nombre Total d'intervalles	3/7=0.43 Soit 43%

Dans le BSV, les résultats sont alors regroupés par classe :

Pourcentage de présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) :

- de 1 à 10 % des intervalles => **Classe 0.5** ;
- entre 11 et 33 % => **Classe 1** ;
- entre 34 et 66 % => **Classe 2** ;
- au-delà de 66 % => **Classe 3**.

## ○ HAUTE-VIENNE (87)



*Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne au 30/10/2015*

La présence de campagnols terrestres sur le département de la Haute-Vienne concerne toujours les cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Germain-les-Belles.

La progression sur le canton de Saint-Léonard-de-Noblat est confirmée avec des présences de tumuli sur les communes de Saint-Denis-des-Murs, Sauviat-sur-Vige et Champnetery.

Pour le canton d'Eymoutiers, la situation sanitaire concernant les populations de campagnol terrestre est relativement satisfaisante, avec des pourcentages d'infestation (PI) assez bas, allant de **5 à 20 %**, ce qui correspondant à des densités allant de « **densité faible** » à « **présence significative** » sur les parcelles suivies.

Pour le canton de Châteauneuf-la-Forêt, les parcelles observées présentent un recul des populations de campagnols, avec des densités allant de « **absence d'indice** » à « **présence significative** » de monticules et des PI compris entre **0 et 18 %**.

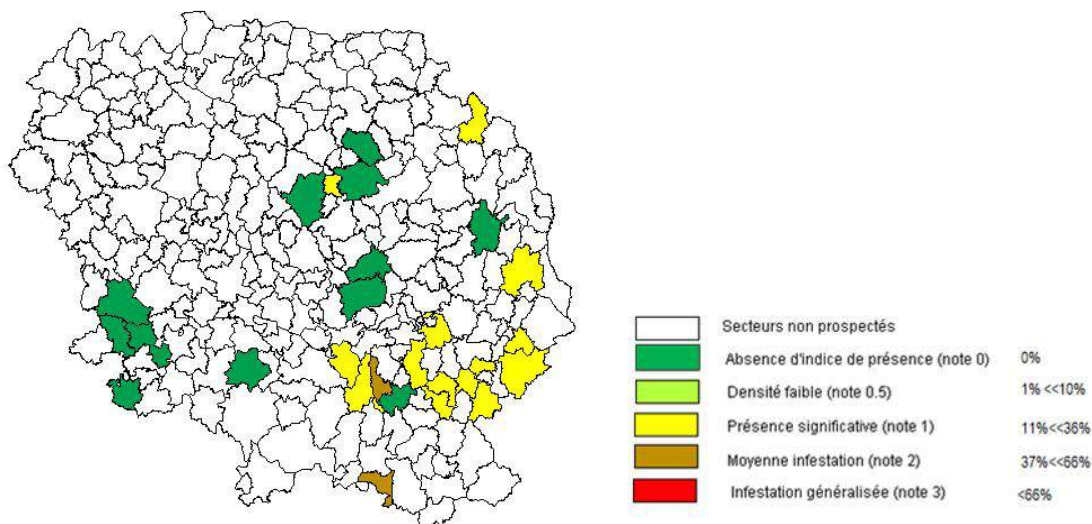
Pour le secteur de Saint-Germain-les-Belles, les populations semblent également en forte diminution, avec des PI allant de **0 à 10%**.

Pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat, sur lequel la présence du campagnol s'étend, les parcelles observées nous montrent des indices présences allant « **densités faibles** » à « **présence significative** » avec des pourcentages d'infestation allant de **2 à 20 %**.

### **Conclusion des observations - Haute-Vienne**

Les dégâts liés aux campagnols terrestres semblent en **nette diminution depuis cet été**. L'état sanitaire des parcelles de référence est assez satisfaisant. Seule la situation sur la commune de Champnetery pose des interrogations quant à l'évolution des populations.

## ○ CREUSE (23)



Cartographie des parcelles de références observées en Creuse au 30/10/2015

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourgneuf, Pontarion, Royère, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine), la situation semble être à l'identique de cet été, avec des parcelles en « **absence d'indices de présence** » et allant jusqu'à une « **moyenne infestation** ». Les PI vont de **0 à 48 %** avec par contre, une forte progression sur les parcelles des communes du Mas d'Artige et de Felletin.

Sur les cantons limitrophes du Puy De Dôme (cantons d'Auzances, Evaux, Chambon), on note une « **présence significative** » sur les parcelles observées, les pourcentages d'infestation dans les prairies ne dépassant pas **15 %**.

Sur le centre et le nord-est du département (canton d'Ahun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe toujours peu de tumuli de campagnol, avec la plupart du temps, des « **absences d'indices de présence** », et une parcelle avec « **présence significative** », soit des pourcentages d'infestation allant de **0 à 22 %**.

### Conclusion des observations – Creuse

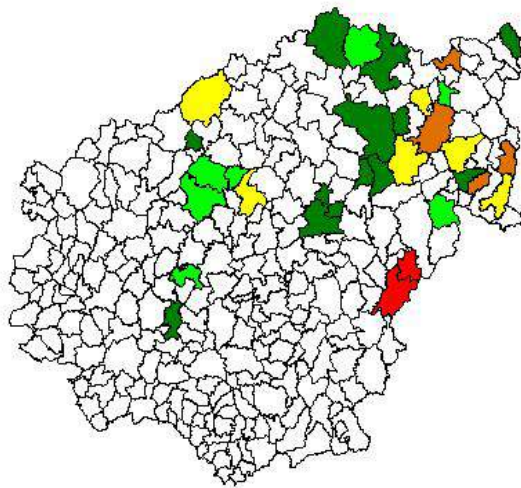
Les observations semblent confirmer que **les populations de campagnols terrestres sont en déclin sur l'ensemble du département**, avec cependant une très légère augmentation de l'activité fousseuse des campagnols terrestres sur les communes du Mas d'Artiges et de Felletin.

Des observations aléatoires font toujours état de la présence du rongeur dans la partie nord du département, entre Guéret et Nouziers.

## ○ CORREZE (19)

Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac), les suivis montrent des « **densités faibles** » à « **présence significative** » sur le secteur, correspondant à une stabilisation des populations de campagnols depuis plusieurs suivis.

En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, les observations sur les parcelles de références montrent à nouveau une augmentation de l'activité des campagnols terrestres. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indices de présence** » à des « **infestations généralisées** », avec des PI compris entre **0 et 80 %**. Il semblerait que **la partie Est de la zone** se trouve à nouveau sur une période de croissance des populations, avec cinq parcelles montant des pourcentages d'infestations supérieur à **50 %**.



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 33%
	Moyenne infestation (note 2)	33% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	> 66%

Cartographie des parcelles de références observées en Corrèze au 30/10/2015

Pour les cantons du sud du département, aucune observation sur les parcelles de référence n'a été effectuée. Il semblerait cependant, suite à des observations sur des parcelles flottantes, que les populations de campagnols sur ces zones montrent des « **présences significatives** » d'indices de présence, soit des PI de moins de 35 % sur ces parcelles.

Pour les cantons du centre du département, on observe une stagnation des populations avec des indices allant de « **absence d'indice de présence** » à « **présence significative** » de monticules frais avec des PI allant de **0 à 30 %** mais avec la majorité des parcelles observées ayant des PI en-dessus de 10 %.

Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois, Lubersac et Juillac, aucune observation sur les parcelles de références n'a été effectuée. Des relevés sur des parcelles « flottantes » sembleraient conclure sur un léger recul des attaques de campagnols sur les prairies. Cependant, les populations continuent à avancer, avec des populations maintenant présentes sur la commune de Beyssat.

### Conclusion des observations – Corrèze

Pour les observations effectuées à l'automne, la situation de la Corrèze semble se dégrader sur l'extrême est du département. Sur les autres zones l'état sanitaire des prairies reste convenable.

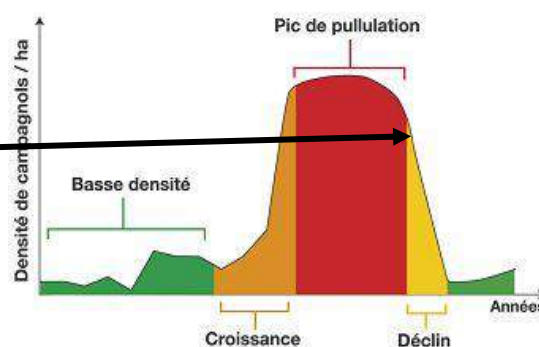
### ATTENTION VIGILANCE

Risque de pullulation sur les zones est du département et agrandissement de la zone sur le canton de Juillac.

### ○ SYNTHÈSE REGIONALE LIMOUSIN

Cette période automnale 2015 montre une diminution sensible des populations de campagnols terrestres sur une grande partie de la région. Il semble que nous soyons dans la partie « déclin » du cycle de pullulation (cf. schéma ci-dessous) après avoir connu un pic à l'automne 2014 et au printemps 2015.

Situation automne 2015 en Limousin : **déclin**



## Evaluation du risque – Limousin

Les observations faites pour cet automne concluent sur une activité faible à moyenne des campagnols terrestres sur une majeure partie de la région. Les risques de dégâts semblent peu élevés hormis sur quelques communes.

Il convient néanmoins de rester prudent et de **surveiller** les populations afin d'en limiter le plus rapidement possible les effets.

---

## LIMITER LES EFFETS DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE TEMPS

*Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. Il est important, quelle que soit la méthode utilisée de procéder en basse densité de population, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur deux (cf. méthode indiciaire page 3). Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.*

### o Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- ✚ *Le travail du sol (labour) et rotation de culture*: permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture.
- ✚ *Le piétinement par les troupeaux*: favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour.
- ✚ *Le broyage des refus*: limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.
- ✚ *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorise l'habitat des prédateurs.
- ✚ *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

### o Les astuces du moment

L'une des actions les plus intéressantes à réaliser, à cette époque, est la **fauche des refus** derrière le dernier passage des animaux, on pourra ainsi favoriser une meilleure accessibilité aux prédateurs sur la parcelle, d'autant plus que la végétation est encore importante avant ce début d'hiver.



Photo : fermelandance

Une autre action bénéfique à cette époque consiste à **poser des perchoirs à rapaces** dans les prairies lorsque les animaux vont être sortis des parcelles et que les refus auront été broyés ou fauchés.

Vous pouvez également, pendant l'hiver et lors de l'entretien de vos clôtures, pratiquer du piégeage sur les parcelles peu infestées.

Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

La lutte contre la taupe, par piégeage ou fumigation, permet également de limiter le déplacement des populations de campagnol terrestre (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

---

## Taupe (*Talpa europaea*)

### Éléments de biologie

- ✚ Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)
- ✚ Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie.
- ✚ Poids adulte : de 60 à 120 gr.



### Situation en Limousin

La taupe est toujours présente sur la majorité des parcelles observées.

On a observé, cet automne, une activité moyenne de l'animal sur les prairies avec pour certaines parcelles des PI allant jusqu'à 50 %. De nombreuses parcelles de références observées montrent néanmoins une présence significative de monticules frais.

### Période de risque

A l'automne, le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important sur les semis de prairies.

### Seuil de nuisibilité

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance, même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, en plus d'engendrer une usure précoce du matériel. Cette présence est également problématique à l'automne dans les nouvelles prairies où la présence de taupinières est susceptible de gêner la levée des graines.

### **Evaluation du risque - taupe**

La période actuelle constitue un risque plus élevé de dégâts sur les parcelles nouvellement implantées. Il n'en demeure pas moins que la taupe n'étant pas un animal très prolifique, les dégâts devraient se cantonner sur quelques parcelles.

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.

Cette technique, mise en place à cette période, permet souvent de capturer des femelles, ce qui limitera les naissances l'année suivante.

---

## Campagnol des Champs (*Microtus arvalis*)

### Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants (le double du campagnol terrestre). Son espérance de vie est cependant d'à peine un an.

D'un point de vue alimentaire, il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole. En effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.



Comme cité précédemment, attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

**Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.**

### Caractéristiques du campagnol des champs :

- + Longueur tête et corps : 8 à 12 cm
- + Poids : 15 à 50 g
- + Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre
- + Tête : volumineuse arrondie
- + Oreilles : légèrement velues à l'intérieur, courtes mais émergent néanmoins du pelage
- + Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



Au niveau des dégâts engendés, le campagnol terrestre fait des « taupinières », le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

### Situation en limousin

Le campagnol des champs a été observé, cette période, sur près de la moitié des prairies suivies. Il est à noter que quelques foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres. Il faut noter qu'une observation sur le nord-est du département de la Creuse fait état d'un taux d'infestation de 50 % sur la prairie observée.

### **Evaluation du risque - campagnol des champs**

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque.

Le risque principal se situe à cette époque, sur les vergers, où l'animal attaque les racelles et collets des jeunes arbres qui dépérissent dès le printemps suivant l'attaque. Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies, notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

L'importance des populations de campagnol des champs peut également jouer un rôle non négligeable dans le développement des populations de campagnol terrestre. En effet, la présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer les galeries.

## RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

*Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.*

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le lien suivant : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Campagnol-terrestre>

## A RETENIR

### Campagnols terrestres

Risque de pullulation sur le secteur Est/Nord-Est de la Corrèze et populations en recul pour le reste de la région.

Déplacement vers le sud-ouest et l'ouest de la zone de front.

Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : broyage des refus, pose de perchoirs, piégeage, pâturage tournant, ...

### Taupe

Présence régulière sur la région. **Effectifs stables.**

### Campagnols des champs

**Effectifs stables** sur les prairies de la région.

## PROCHAIN BULLETIN

## BILAN 2015

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*

*Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

